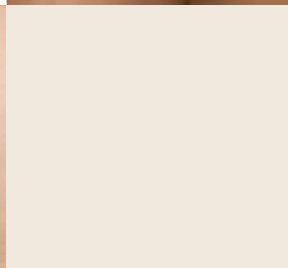
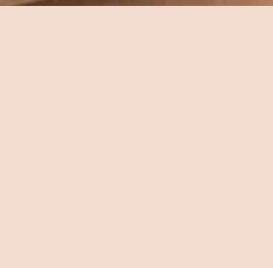


INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE MÉDICAMENTEUSE À DOMICILE

Mémo Pratique



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES



IVG, PLUSIEURS SOLUTIONS EXISTENT

Il existe deux manières d'interrompre une grossesse :

- **Soit par méthode instrumentale**

- > sous anesthésie générale
- > ou locale

- **Soit par méthode médicamenteuse**

- > avec hospitalisation
- > ou à domicile

Il n'existe pas une méthode meilleure qu'une autre. Celle qui est possible et qui vous convient le mieux est décidée avec le médecin ou la sage femme lors de la première consultation.



Vous avez choisi l'IVG médicamenteuse à domicile.

Ce mémo pratique est conçu pour vous accompagner tout au long de la démarche.

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires à son bon déroulement.

1 - COMMENT SE PASSE L'IVG MÉDICAMENTEUSE ?



Deux médicaments différents sont à prendre à 36 - 48h d'intervalle : la **mifépristone**, puis le **misoprostol**.
Ces médicaments vous sont remis par le médecin ou la sage femme.

► Le jour où vous prenez le 1^{er} médicament (mifépristone) et le lendemain :

Il n'y a **pas habituellement de réactions importantes** après la prise de ce médicament. Vous pouvez saigner un peu. Très rarement vous pouvez saigner plus abondamment avec quelques douleurs. N'hésitez pas à prendre les **antidouleurs** que le médecin ou la sage femme vous a prescrits. Si cela ne cesse pas, consultez votre médecin ou votre sage-femme.

Vous pouvez mener vos activités normalement.

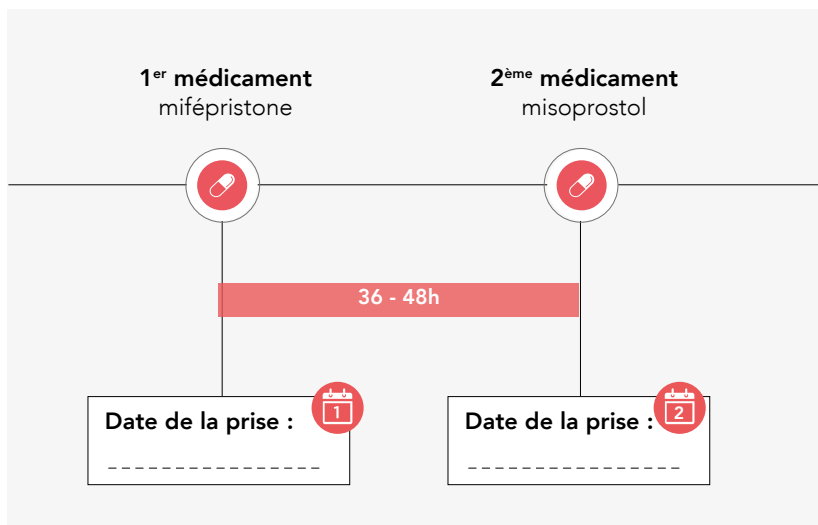
► Le jour où vous prenez le 2^{ème} médicament (misoprostol) :

Même si vous avez déjà saigné après la prise du premier médicament, il est **indispensable** de prendre le second comme prévu. En effet, le 1^{er} médicament a bloqué la grossesse. C'est le 2^{ème} médicament qui provoque les contractions et l'expulsion de l'embryon. Il est donc nécessaire de le prendre.

Les saignements peuvent être plus abondants que les règles. Cela peut s'accompagner de douleurs, comme des douleurs de règles ou plus fortes.

Des effets indésirables sont possibles : nausées ou vomissements, parfois des diarrhées, une poussée de fièvre à 38°C. Ces symptômes ne durent que quelques heures.

L'avortement se produit le plus souvent dans les **4 heures** qui suivent la prise de ce 2^{ème} médicament. Il aura lieu parfois plus tardivement (jusqu'à 3 jours).



POUR METTRE TOUTES LES CHANCES DE SON CÔTÉ :

- ✓ Ne pas prévoir de voyage ou d'événement important pendant 3 jours car si l'avortement se produit souvent rapidement, dans d'autres cas il aura lieu dans les 3 jours.
- ✓ S'installer confortablement à la maison ou chez une personne de confiance.
- ✓ Ne pas être seule pour avoir une aide en cas de besoin.
- ✓ Si vous avez des enfants, prévoir quelqu'un pour s'en occuper pendant les quelques heures qui suivent la prise du deuxième médicament.
- ✓ Prendre les médicaments antidouleurs que le médecin ou la sage femme vous a prescrits avant d'avoir mal selon les conseils de l'ordonnance.
- ✓ Éviter de prévoir un déplacement professionnel ou la reprise d'activités de loisir avant la visite de suivi.

2 - QUAND S'INQUIÉTER ET QUOI FAIRE ?

- Si vous avez vomi moins de 30 minutes après la prise des médicaments :
 - ▶ Recontactez le centre, le médecin ou la sage-femme qui vous a prise en charge pour l'IVG.
- Si vous avez des saignements trop importants c'est-à-dire si vous devez changer de serviettes hygiéniques toutes les 30 minutes (serviette taille maxi) pendant plus de deux heures de suite.
 - ▶ Allez aux urgences qui vous ont été recommandées par le médecin ou la sage-femme avec votre fiche de liaison, et si possible votre carte vitale.
- Si vous avez très mal malgré les antidouleurs prescrits
 - ▶ Consulter le médecin ou la sage femme qui vous a prise en charge pour l'IVG ou aller aux urgences directement.
- Si vous avez de la fièvre dans les jours qui suivent après la deuxième prise de médicaments
 - ▶ Consultez le médecin ou la sage femme qui vous a prise en charge pour l'IVG.
- Si vous n'avez pas saigné ou peu dans les 3 jours après la deuxième prise de médicaments
 - ▶ Consultez le médecin ou la sage-femme qui vous a prise en charge pour l'IVG (sans attendre la visite de suivi prévue).

En cas d'urgence, contacter :

- le 112 ou le 15
- l'établissement de santé recommandé par votre médecin ou sage femme
 - le numéro
 - l'adresse

3 - ET APRÈS, QUEL SUIVI ?


• La visite de suivi

Il est normal de saigner pendant une quinzaine de jours, parfois jusqu'à la visite de suivi.

Cette visite est indispensable. Elle permet de vérifier que la grossesse est bien interrompue, que l'embryon a été complètement expulsé et qu'il n'y a **pas besoin de geste complémentaire**. Dans un nombre de cas très faible (5%), la grossesse peut continuer d'évoluer malgré des saignements importants ou l'expulsion de l'embryon peut ne pas se dérouler complètement.

Le rendez-vous est prévu 14 à 21 jours après l'IVG

J'ai rendez-vous le :



• Le mois suivant

Si vous n'avez pas de règles ou de saignements 4-6 semaines après la réalisation de l'IVG, prenez contact avec le centre, le médecin ou la sage-femme qui vous a prise en charge pour l'IVG.

RESTEZ VIGILANTE

Une grossesse est possible dès le premier mois qui suit l'avortement. C'est pourquoi il est primordial de parler contraception le plus tôt possible avec votre médecin ou sage femme, qui saura vous conseiller sur la méthode la plus adaptée à votre mode de vie.

Toutes les informations à ce sujet sur le site :

www.choisirmacontraception.fr

IVG

MON CORPS, MON CHOIX, MON DROIT

EN SAVOIR +

WWW.IVG.GOUV.FR

0 800 08 11 11

**Service & appel
anonymes et gratuits**

Sexualités - Contraception - IVG

Numéro accessible en métropole et dans les DOM
Des professionnels vous répondent le lundi de 9h à
22h et du mardi au samedi de 9h à 20h.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES